



Groupe d'études « Condition animale »

Présidé par Loïc Dombrevail, Député des Alpes-Maritimes

Bien-être équin

Recommandations

pour les Jeux Olympiques de Paris 2024



Avril 2022

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement les 30 personnes auditionnées qui ont pris sur leur temps pour répondre à nos nombreuses questions et confronter leurs points de vue et leurs expériences.

Je remercie également tous les députés et leurs collaborateurs qui ont assisté à ces auditions.

Enfin, je remercie vivement Madame Rébecca Goetghebeur-Terry, administratrice de l'Assemblée nationale ainsi que ma collaboratrice, la Docteure vétérinaire Valérie Delteil-Prévotat, pour le bon déroulement de ce cycle d'auditions.

Résumé

Des incidents et accidents ont émaillé les disciplines équestres des Jeux Olympiques de Tokyo en 2021, provoquant l'indignation du public et des médias, et poussant certaines organisations animalistes à réclamer la fin des épreuves d'équitation aux Jeux Olympiques.

Afin d'éviter ces extrémités non souhaitables pour de nombreuses raisons, il devient indispensable de mettre en œuvre de nouvelles mesures en faveur du bien-être des chevaux pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Il est essentiel que cet événement planétaire soit l'occasion d'une meilleure sensibilisation du grand public et de tous les professionnels au bien-être équin et il ne doit être rien d'autre qu'une source de plaisir pour les chevaux, les cavaliers et les spectateurs.

Sommaire

Remerciements	2
Résumé	3
Sommaire	4
Liste des 46 recommandations	6
Liste des abréviations utilisées	16
Partie 1 – Introduction et contexte	17
I. Les principaux incidents des Jeux Olympiques de Tokyo	17
A. Jet Set	17
B. Saint Boy	18
C. Kilkenny	18
II. La réaction des médias	18
III. La réaction citoyenne et les enjeux	19
IV. Les réactions des instances concernées	20
A. Pour Jet Set	20
B. Pour Saint Boy	21
C. Pour Kilkenny	23
V. Synthèse	23
Partie 2 – La prise en compte du bien-être équin aux Jeux Olympiques de Paris 2024	24
I. Les installations	25
II. L’Alimentation	26
III. Surveillance et respect des règles	26
IV. Le harnachement et les aides artificielles	28
A. Les muserolles	28

B.	Les mors et les embouchures	30
C.	Les enrênements.....	31
D.	Les guêtres arrières ou postérieures	32
D.	La cravache	33
E.	Les éperons	34
V.	Les soins et les contrôles vétérinaires.....	35
VI.	Le dressage	41
VII.	Le Concours de Saut d'Obstacles	45
VIII.	Le Cross	48
IX.	Le Pentathlon.....	51
X.	Faire des Jeux Olympiques de Paris 2024 les Jeux du bien-être équin	53
	Conclusion générale	55
	Liste des personnes auditionnées	56
	Références	59
	Annexes.....	61
	Annexe n°1 – Guide des bonnes pratiques pour l'application des engagements de la charte pour le bien-être équin.....	62
	Annexe n°2 – Charte du bien-être équin	63
	Annexe n°3 – Règlement FEI pour le dressage.....	70
	Annexe n°4 – Règlement FEI pour le CCE.....	71
	Annexe n°5 – Règlement FEI pour le CSO.....	72
	Annexe n°6 – Dossier de candidature, référentiel et grille d'évaluation Equures Event	73

Liste des 46 recommandations

Suite aux échanges qui ont eu lieu lors des nombreuses auditions, nous formulons 46 recommandations pour l'organisation des épreuves d'équitation des Jeux Olympiques de Paris 2024, recommandations applicables également à l'ensemble des compétitions équestres au-delà des Jeux Olympiques.

Ces recommandations ont été relues par les personnes et organisations auditionnées.

Elles n'ont aucune valeur réglementaire mais constituent un état des lieux des avis d'experts et de professionnels de l'équitation.

C'est au comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 et à lui seul, en lien avec les différentes organisations auditionnées, de décider du devenir de ces recommandations.

Concernant les installations

Recommandation n° 1

Mettre à disposition des aires de détente (zones de broutage, aires de longe et d'exercice, piste de galop, paddocks...) prévues en quantité et surfaces suffisantes pour être accessibles aux chevaux au gré des besoins, tout en respectant un environnement contrôlé garantissant sécurité et biosécurité indispensables en compétition.

Recommandation n° 2

Vérifier que les chevaux soient hébergés dans des boxes suffisamment grands (4 mètres de côté minimum), assez hauts, bien ventilés, voire climatisés (selon règles FEI), avec un sol confortable, non glissant et facile à nettoyer, pouvant recevoir la litière habituelle de chaque cheval.

Concernant l'alimentation

Recommandation n° 3

Veiller à l'approvisionnement suffisant en foin pour permettre la distribution plusieurs fois par jours, voire à volonté, et selon les besoins de chaque cheval.

Concernant la surveillance et le respect des règles

Recommandation n° 4

Renforcer la vigilance des équipes de contrôle déjà prévues par la FEI, notamment en ce qui concerne les critères d'alerte en matière de santé, de bien-être ou de pratiques d'équitation dangereuses.

Mettre en place un « Welfare Committee », composé d'experts indépendants qui pourront se déplacer librement sur tout le site olympique des épreuves d'équitation dans le cadre d'une mission spéciale « Bien-Être Équin aux Jeux Olympiques ».

Recommandation n° 5

Rappeler aux participants et informer le public que la totalité de l'enceinte du site du concours est sous surveillance 24h sur 24 par des vétérinaires et des stewards formés à cet effet, et qu'une vidéosurveillance avec enregistrement est assurée par une société indépendante, pour les éventuelles consultations à la demande, en particulier celle du « Welfare Committee ».

Recommandation n° 6

Appliquer la règle en vigueur en sortie de piste à l'issue des épreuves : personne ne peut accéder au cheval monté par le cavalier avant le contrôle par le steward FEI en charge.

Concernant le harnachement et les aides artificielles

Recommandation n° 7

Améliorer le contrôle du serrage excessif des muserolles et des gourmettes : prévoir une vérification plus calibrée, de manière aléatoire lors des entraînements et systématique à l'entrée ou à la sortie des épreuves, avec une cale type ISES d'1,5 cm à poser sur le dessus du chanfrein (= passage d'un doigt au niveau de l'os dur) et appliquer une pénalité en cas d'infraction.

Recommandation n° 8

Revoir la liste des harnachements délétères au confort du cheval au gré de la créativité des fabricants et les interdire en compétition, notamment les muserolles augmentant les capacités de serrage (à levier, croisée, double...) ainsi que toutes les lanières dans toutes les disciplines : création d'une liste positive des muserolles autorisées.

Recommandation n° 9

Interdire le releveur sec sur le cross, notamment combiné avec la muserolle croisée.

Recommandation n° 10

Interdire les mors tandem, les mors torsadés et tous les mors non conformes au bien-être équin et créer une liste des embouchures autorisées.

Recommandation n° 11

Interdire l'utilisation d'entrênements type martingale avec mors releveur dans toute l'enceinte des Jeux Olympiques.

Recommandation n° 12

Interdire l'utilisation de rênes coulissantes (draw reins/running reins) dans toute l'enceinte des Jeux Olympiques.

Recommandation n° 13

Interdire les guêtres sur les membres postérieurs en appliquant à tous les chevaux les règles FEI déjà en vigueur pour les jeunes chevaux.

Renforcer le contrôle du serrage des protège-boulets et revoir son autorisation à la baisse.

Recommandation n° 14

Organiser un contrôle sur table du harnachement et matériel de protection de chaque cheval avec enregistrement vidéo accessible en amont des épreuves.

Recommandation n° 15

Interdire l'utilisation de la cravache plus d'une fois par épreuve et de deux fois à l'échauffement sous peine de sanction, voire de disqualification. La vidéosurveillance pourra être sollicitée au besoin comme moyen de preuve.

Recommandation n° 16

Autoriser la monte sans éperon au dressage, comme c'est le cas dans toutes les épreuves.

Recommandation n° 17

Interdire les bandes de respect.

Recommandation n° 18

Vérifier systématiquement la conformité des aides artificielles du cavalier (éperons, cravache), ainsi que du harnachement et des protections du cheval, comme cela est prévu au règlement.

Concernant les soins et les contrôles vétérinaires

Recommandation n° 19

Rappeler à tous que la lutte contre le dopage équin est la priorité de toutes les compétitions internationales, et que le règlement interdit l'accès des Jeux Olympiques aux chevaux ayant subi tout type de névrectomie, à tous les niveaux, qu'elle soit chimique ou chirurgicale.

Recommandation n° 20

Multiplier l'utilisation aléatoire des tests d'hyposensibilité, d'hypersensibilité et de thermographie pour contrôler au moins 10% des chevaux après chaque épreuve.

Travailler à optimiser et faire valider ces tests comme parfaitement fiables, standardisés (spécificité et sensibilité) et reproductibles en amont des Jeux Olympiques 2024.

Imposer un examen clinique vétérinaire et un test de contrôle antidopage sur tout cheval positif à un de ces 3 tests et prévoir la disqualification du couple.

Recommandation n° 21

Faire un suivi longitudinal des chevaux en préparation pour les Jeux Olympiques et prévoir des prélèvements anti-dopage entre 1 mois et 15 jours avant la visite vétérinaire en amont des épreuves.

Recommandation n° 22

Interdire toutes les injections intra-articulaires, quelle que soit la nature du produit, 14 jours avant le début officiel de la compétition et jusqu'à la fin des épreuves, sans dérogation possible.

Recommandation n° 23

Imposer la tenue à jour du FEI Medication Logbook (registre des soins et des traitements médicamenteux administrés au cheval tout au long de sa carrière) et présenter celui-ci lors du contrôle vétérinaire avant les épreuves.

Recommandation n° 24

Veiller à ce que tous les médicaments apportés par les vétérinaires traitant et/ou d'équipe soient bien contrôlés dès leur arrivée et à la sortie, tracés par la tenue d'un registre contrôlé, administrés exclusivement à la clinique et uniquement lorsque nécessaire par les vétérinaires traitants habilités, sous la responsabilité de la commission vétérinaire FEI.

Recommandation n° 25

Faire un appel d'offre élargi pour le choix des laboratoires d'analyses à retenir pour les Jeux Olympiques, en plus des 5 établissements déjà retenus par la FEI et, le cas échéant, prévoir une phase de tests comparatifs.

Recommandation n° 26

Rendre obligatoire la vaccination contre la rhinopneumonie selon un protocole validé en amont par les instances vétérinaires responsables, en plus de l'obligation réglementaire existante contre la grippe équine pour entrer sur le site des Jeux Olympiques.

Recommandation n° 27

Écarter de la compétition les chevaux aux antécédents médicaux non compatibles avec un état de santé optimal (par exemple des antécédents médicaux osseux, ligamentaires ou musculaires ayant entraîné de longs arrêts de travail), nécessaire pour la participation aux Jeux Olympiques. Cet état de santé optimal devra être vérifié en amont par les vétérinaires de la FEI.

Recommandation n° 28

Systematiser l'enregistrement vidéo des contrôles vétérinaires (visite avant compétition et examens de sensibilité) pour pouvoir réitérer à la demande le contrôle des allures au ralenti en cas de suspicion de boiterie, en cas de litige ou d'accident ultérieur et en vue d'utilisation pédagogique.

Recommandation n° 29

Imposer l'arrêt immédiat d'une épreuve à la moindre trace de sang sur le cheval et l'éliminer du reste de la compétition.

Recommandation n° 30

Permettre aux chevaux et leurs équipes d'arriver dans des écuries de pré-compétition dans la région du site des Jeux Olympiques au minimum 15 jours avant le début des épreuves afin de permettre un temps de repos après transport ainsi qu'une habitude au climat avant le début de la compétition.

Concernant le dressage

Recommandation n° 31

Appliquer l'interdiction d'infliger, intentionnellement ou non, une souffrance ou un inconfort inutile, une attitude exagérément contrainte.

Interdire la flexion de l'encolure plaçant le chanfrein en arrière de la verticale dans toute l'enceinte olympique (« hyperflexion ») et appliquer des sanctions à effet immédiat pour l'ensemble des disciplines équestres.

Concernant le Concours de Saut d'Obstacles (CSO)

Recommandation n° 32

Faire en sorte de revenir au format de l'épreuve CSO antérieure aux Jeux Olympiques de Tokyo, à savoir 4 couples cavalier-cheval par équipe, avec drop-score, et ce dès les Jeux Olympiques de Paris.

Recommandation n° 33

Accepter la demande de la FFE de reprogrammer l'épreuve individuelle de CSO après les épreuves par équipe.

Recommandation n° 34

Organiser les épreuves comportant des sauts d'obstacles en plein jour, tout en évitant les périodes les plus chaudes de la journée. Envisager des changements de planning selon la météo.

Concernant le cross

Recommandation n° 35

Mieux protéger les chevaux en vérifiant parfaitement leur état de santé clinique avant de prendre la décision de leur engagement ou non aux Jeux Olympiques.

Recommandation n° 36

Continuer à soutenir les équipementiers qui travaillent sur les protections du cheval comme ceux travaillant sur celles destinées aux cavaliers.

Collaborer au développement de meilleures protections des jambes des chevaux pour 2024.

Recommandation n° 37

Équiper le parcours de cross avec 100% d'obstacles prévus pour céder en cas de chute ou d'accroche forte du cheval.

Recommandation n° 38

Vérifier que la conception des obstacles soit conforme au règlement et que le profil, l'angle d'attaque, le sommet ni aucune autre zone ne présentent ni angle droit, ni partie saillante.

Recommandation n° 39

Évaluer la qualité des sols du parcours de cross grâce à des outils de mesure validés et tester de nouveaux appareils brevetés d'évaluation des sols des parcours des différentes disciplines équestres en amont des épreuves.

Concernant le pentathlon

Recommandation n° 40

Appliquer toutes les règles de sécurité et de bien-être de la FEI pour l'épreuve d'équitation du pentathlon et prendre en considération les retours du groupe de travail auquel participe la FEI et la présidente de la commission vétérinaire de la FEI.

Recommandation n° 41

Attribuer un cheval différent par cavalier pour lui éviter de faire plusieurs tours.

Recommandation n° 42

Tirer au sort le cheval 24h avant l'épreuve, pour que le couple cavalier-cheval puisse faire connaissance.

Recommandation n° 43

Baisser la hauteur des obstacles à 110 cm maximum.

Pour faire des Jeux Olympiques de Paris 2024 les Jeux Olympiques du bien-être équin

Recommandation n° 44

Créer et appliquer une note « Bien-Être Équin » dans le cadre des Jeux Olympiques. Elle sera expliquée aux médias et au grand public comme un classement pour un « sport bienveillant ».

Recommandation n° 45

Utiliser les grilles d'évaluation validées par la filière équine pour attribuer la note de « Bien-Être aux Jeux Olympiques » et en confier la mission au « Welfare Committee » composé d'experts indépendants qui exercera sur site et via la vidéosurveillance.

Recommandation n° 46

Faire des Jeux Olympiques de Paris 2024 les Jeux Olympiques du bien-être équin en appliquant la charte et le guide de bonnes pratiques du bien-être équin réalisés par la FNC, l'AVEF, la FFE, l'IFCE, France Galop, le GHN et Le Trot.

Liste des abréviations utilisées

AFLD : Agence Française de Lutte contre le Dopage

AVEF : Association Vétérinaire Équine Française

BEE : Bien-être équin

CCE : Concours Complet d'Équitation

CIO : Comité International Olympique

CIRALE : Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Equines

CSO : Concours de Saut d'Obstacle

EADCMP : Equine Antidoping and Controlled Medication Program

FCC : Fédération des Conseils des Chevaux

FFE : Fédération Française d'Équitation

FEI : Fédération Équestre Internationale

FNC : Fédération Nationale du Cheval

GHN : Groupement Hippique National

IFCE : Institut Français du Cheval et de l'Équitation

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

LFPC : Ligue Française pour la Protection du Cheval

PETA : People for the Ethical Treatment of Animals

RESPE : Réseau d'épidémio-surveillance en pathologie équine

SFET : Société Française des Équidés de Travail

SHF : Société Hippique Française

UIPM : Union Internationale de Pentathlon Moderne

Partie 1 – Introduction et contexte

Les épreuves d'équitation des Jeux Olympiques de Tokyo ont connu des incidents dans plusieurs disciplines. Ces incidents ont déclenché des réactions parfois très vives des médias et des spectateurs, jusqu'à celle d'une partie de la population demandant de bannir les compétitions d'équitation des Jeux Olympiques, considérant celles-ci comme des pratiques nocives pour le bien-être des chevaux.

Il nous semble donc indispensable de réfléchir aux améliorations possibles, pour les chevaux d'une part, mais aussi pour assurer un avenir serein à ces disciplines sportives équestres.

Les épreuves d'équitation des Jeux Olympiques de Paris 2024, qui se dérouleront à Versailles doivent être un modèle en matière de bien-être équin.

I. Les principaux incidents des Jeux Olympiques de Tokyo

A. Jet Set

Le 1er Août 2021, s'est déroulée l'épreuve olympique de cross dans le cadre du Concours Complet d'Équitation par équipes sur le parcours Sea Forest. Suite à une mauvaise réception après l'obstacle du Mont Fuji (le 5^{ème} avant la fin) et une lourde chute, le cheval Jet Set, hongre de 14 ans monté par Robin Godel, cavalier de l'équipe Suisse, s'est déchiré un ligament d'un membre antérieur. Jugée irréparable, cette déchirure ligamentaire a entraîné l'euthanasie du cheval dans la journée.

B. Saint Boy



Le 6 Août 2021, Annika Schleu, athlète allemande et première au classement provisoire de l'épreuve de Pentathlon moderne, n'a pas réussi à faire sauter son cheval Saint Boy et s'est acharnée sur lui à coups de cravache et d'éperon pour le faire céder et obéir. Son entraîneuse Kim Raisner a ensuite donné des coups de poings au cheval.

C. Kilkenny



Kilkenny a été victime d'une importante épistaxis (jetage nasal de sang) pendant l'épreuve de sauts d'obstacles. Le parcours n'a été arrêté ni par son cavalier irlandais Cian O'Connor, ni par le jury de la FEI. Le cheval a fini l'épreuve le poitrail maculé de sang.

II. La réaction des médias

Immédiatement après ces incidents, les réseaux sociaux se sont enflammés, de très nombreux articles de presse sont parus et les médias télévisés s'en sont emparés des informations et images jusqu'aux journaux télévisés des grandes chaînes nationales et internationales.

Les trois incidents ont fait l'objet de grands articles dans la presse écrite spécialisée. Ce sont surtout les images de Saint Boy, frappé par sa cavalière, qui ont tourné sur les chaînes de télévision.

III. La réaction citoyenne et les enjeux

Le cheval est le troisième animal préféré des français derrière les chiens et les chats, et l'équitation est le 4^{ème} sport en France avec plus de 600 000 licenciés.

Suite aux incidents mentionnés précédemment, le grand public et les associations de protection animale se sont mobilisées et ont lancé des pétitions. La fondation 30 millions d'amis a réclamé la suppression de l'épreuve de pentathlon moderne des Jeux Olympiques.

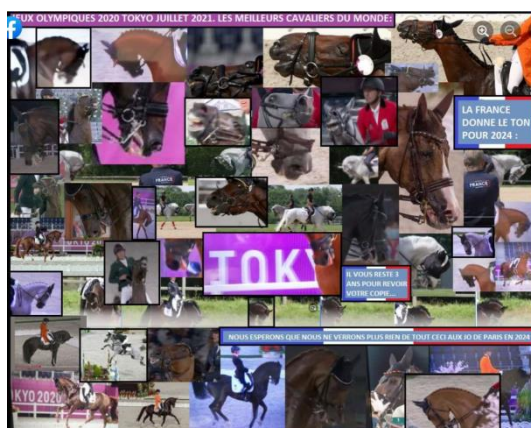
La rédactrice en chef du magazine allemand St. Georg a déclaré : « *en pentathlon, les chevaux sont ce qu'ils ne devraient jamais être : des équipements sportifs comme la carabine au tir et la rapière à l'escrime. Ils ne le méritent pas, ça blesse leur dignité. Par conséquent, l'équitation devrait disparaître le plus rapidement possible du pentathlon moderne* ».

Une association allemande de protection des animaux Deutcher Tiershutzbund a déposé une plainte au pénal pour cruauté envers les animaux contre la cavalière et l'entraîneuse allemande pour cruauté envers les animaux.

Les médias et les associations de protection animale ont été scandalisés par ces trois incidents spectaculaires pour le grand public. D'autres voix professionnelles des sports équestres s'élèvent de façon croissante contre certaines méthodes de dressage comme l'hyperflexion ou contre des artifices physiques de contrainte de posture ou mouvement plus ou moins douloureux ou des artifices médicamenteux pouvant mettre en péril la santé du cheval.

Des collectifs et associations continuent de dénoncer les maltraitances dans les sports équestres et veulent interpeller le Comité des Jeux Olympiques de Paris 2024 à l'aide d'images chocs pour appeler à des Jeux bien traitants vis-à-vis des chevaux à l'aide d'images choquantes.

La journaliste Julie Taylor de Epona TV a écrit un livre intitulé « *I can't watch anymore. The case for dropping equestrian from the olympic games. An open letter to the IOC* », qu'elle a fait parvenir à tous les membres du comité olympique.



Pendant ce temps, certains militants animalistes ou antispécistes vont plus loin et demandent l'interdiction complète du cheval dans les sports et loisirs.

L'antenne allemande de l'association PETA a d'ailleurs adressé un courrier au CIO pour que tous les sports équestres soient bannis des Jeux Olympiques.

IV. Les réactions des instances concernées

A. Pour Jet Set

La FEI a communiqué succinctement sur cet événement via Twitter puis sur son site officiel en expliquant que Jet Set a reçu les soins adéquats sur place et qu'il a ensuite été transféré en ambulance équine jusqu'à la clinique vétérinaire dédiée aux Jeux Olympiques où des examens complémentaires ont révélé « *une rupture irréparable du ligament dans le membre inférieur droit, juste au-dessus du sabot, et pour des raisons humaines et avec l'accord des propriétaires et de l'athlète, la décision a été prise d'endormir le cheval* ».

La FEI a aussi précisé qu'une autopsie allait être réalisée et que les résultats seraient communiqués. A ce jour, ceci ne semble pas avoir pas été fait, ou rendu public en tous cas.



Le 1^{er} août 2021, le Comité olympique suisse a tenu à préciser dans un communiqué que « *l'accident n'est dû ni à une faute du cavalier ni à des défauts de terrain du Sea Forest Cross Country Course* » et que, malgré le tragique accident, l'équipe suisse d'équitation avait décidé de participer au concours final de saut d'obstacles du lendemain avec la cavalière remplaçante Eveline Bodenmüller sur Violine de la Brasserie tout en précisant que le cavalier Robin Godel n'avait pas été blessé et en lui présentant ses condoléances pour la mort de Jet Set.

B. Pour Saint Boy

L'UIPM a, dès le lendemain de l'incident, disqualifié Kim Raisner l'entraîneuse allemande de pentathlon pour la fin des Jeux Olympiques de Tokyo l'empêchant ainsi de participer aux épreuves masculines suivantes. Puis, en novembre dernier, la commission de discipline de la fédération internationale de pentathlon moderne a rendu ses conclusions et a conclu que Raisner avait violé les règles de compétition de l'UIPM en frappant un cheval et en encourageant son athlète à faire de même.

Le jury a donc confirmé le bien-fondé de la décision du comité exécutif de l'UIPM d'exclure Kim Raisner de la fin des Jeux Olympiques. Il lui a également adressé une réprimande officielle, ajoutant que toute répétition de ce type de comportement pourrait entraîner le retrait de ses accréditations du programme de certification des entraîneurs de l'UIPM et de son autorisation à entraîner en compétition. En outre, elle devra participer à un séminaire de formation des entraîneurs, comprenant un module sur le traitement humain des animaux, avant sa participation à toute compétition.

Néanmoins, l'UIPM a choisi de ne pas sanctionner Annika Schleu déclarant : « *il a été déterminé que l'utilisation de la cravache ou des éperons n'était pas excessive et bien que la situation était certainement pénible pour le cavalier et le cheval, le comité a conclu qu'il n'y avait aucune question de bien-être animal à résoudre et qu'aucune sanction ne serait prise* ».

L'UIPM a indiqué dans un communiqué avoir d'ores et déjà constitué un groupe de travail afin de réformer l'épreuve d'équitation du pentathlon moderne. Pour Paris 2024, l'organisation semble privilégier une réduction de la hauteur et du nombre d'obstacles sans toucher au tirage au sort qui est pourtant la règle la plus critiquée. L'UIPM souhaite également apporter des amendements à son code éthique afin de mieux prendre en compte le bien-être des chevaux. De plus, il a été décidé qu'une rencontre sera organisée avec le président de la Fédération équestre internationale afin qu'il puisse apporter son expertise dans cette affaire.

Le dimanche 28 novembre dernier, le Président sortant, Klaus Schormann a été réélu pour un huitième mandat à la présidence de la fédération internationale de pentathlon moderne (UIPM). Élu pour la première fois en 1993, le président Schormann a reçu le soutien de 85,71 % de l'électorat à l'occasion d'une élection où aucun autre candidat n'était en lice. Le premier vice-président de l'UIPM, Juan Antonio Samaranch Jr, membre et ancien vice-président du Comité international olympique (CIO), a également conservé son poste, plus de 90 % des délégués ayant voté en sa faveur.

Ce 71^{ème} congrès a également vu l'élection d'un nouveau vice-président - Sharif Elerian, président de la Fédération égyptienne et secrétaire général du Comité national olympique égyptien - et la réélection des vice-présidents français Joël Bouzou, russe Viatcheslav Aminov et mexicain Juan Manzo Orañegui.

Par ailleurs, les délégués ont ratifié à 81 % la décision du Comité exécutif de l'UIPM d'engager une consultation concernant la cinquième discipline, annoncée le 4 novembre, afin de proposer au CIO un format pour les Jeux de Los Angeles 2028 avec une nouvelle cinquième discipline, à déterminer par l'UIPM. Cette cinquième discipline viendrait remplacer l'équitation au nombre des épreuves du pentathlon moderne.

Annika Schleu s'est engagée à verser 500 euros à une association reconnue d'intérêt général en échange du classement de l'affaire par le parquet de Postdam, ce qui a été accepté en Janvier 2022.

De notre côté nous avons invité à plusieurs reprises Mr Joël Bouzou, Président de la fédération française de pentathlon, à une audition. Il n'a pas répondu positivement à ces invitations.

C. Pour Kilkenny

Les médias et le grand public se sont indignés du fait que Kilkenny ait terminé son parcours alors qu'il saignait abondamment. La FEI a répondu que seules les traces de sang à la bouche et aux flancs, causées par l'action du cavalier, étaient éliminatoires. Son cavalier a annoncé à la suite de cette épreuve que Kilkenny avait été autorisé par la FEI à continuer la compétition et à effectuer les épreuves suivantes mais que, pour préserver la santé de son cheval, il avait décidé d'arrêter la compétition.

V. Synthèse

Des tensions qui semblent croissantes sont observées entre les différentes parties prenantes des sports équestres : médias, public, associations de protection animale, cavaliers, fédérations, organisations professionnelles.

Il est donc urgent d'analyser les principales sources d'accidents et d'atteinte au bien-être chez les chevaux en compétition afin de mettre en place des mesures correctrices adéquates.

Chacun souhaite que les Jeux Olympiques de Paris 2024 soient un modèle en matière de respect des chevaux, et que le grand public continue à suivre les épreuves d'équitation avec plaisir. Les enjeux pour la filière sont majeurs.

Partie 2 – La prise en compte du bien-être équin aux Jeux Olympiques de Paris 2024

Le bien-être des chevaux a été très bien étudié ces dernières années. La Charte et le guide de bonnes pratiques du bien-être équin réalisés par la Fédération Nationale du Cheval, l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération Française d'Équitation, France Galop, le Groupement Hippique National et Le Trot a été ratifiée par la plupart des acteurs de la filière.

De plus, plusieurs thèses et études sur le bien-être équin ont été publiées par l'INRAE, l'IFCE et le CNRS et d'autres sont actuellement en cours, l'IFCE publie régulièrement des ouvrages, fiches techniques et webconférences sur le sujet et des postes de responsables du bien-être équin existent au sein de l'AVEF, du Conseil National de l'Ordre Vétérinaire, et des écoles vétérinaires qui dispensent maintenant des cours sur le bien-être équin.

Par ailleurs, de nombreux labels privés voient le jour dans la filière équine ce qui démontre l'engouement pour ce sujet et son importance grandissante dans le milieu comme par exemple le label Equures Event qui est une démarche collective, portée juridiquement par le Conseil des Chevaux de Normandie, qui réunit dans son comité de labellisation de nombreux représentants de la filière tels que SHF, FNCH, France Galop, Le Trot, Pôle Hippolia, FFE, RESPE, AVEF, Ligue française pour la protection du cheval, IFCE, GHN, FNC et qui est reconnu par le ministère de l'Agriculture.

Les Jeux Olympiques de Paris 2024, qui veulent être aussi ceux de la raison et de la modération en matière d'impact sur l'environnement, peuvent donc devenir un exemple pour les Jeux Olympiques suivants en mettant le bien-être équin au cœur de ses préoccupations

I. Les installations

Les installations équestres des Jeux Olympiques de Tokyo ont été jugées d'un très bon niveau par la majorité des personnes auditionnées. Notre recommandation est donc d'en reprendre *a minima* les principes, avec toutefois deux améliorations importantes pour le bien-être des chevaux.

Recommandation n° 1

Mettre à disposition des aires de détente (zones de broutage, aires de longe et d'exercice, piste de galop, paddocks...) prévues en quantité et surfaces suffisantes pour être accessibles aux chevaux au gré des besoins, tout en respectant un environnement contrôlé garantissant sécurité et biosécurité indispensables en compétition.

En outre, dans ces paddocks, il faudrait que les chevaux puissent disposer de foin et d'eau, tout en prenant absolument en compte les risques sanitaires et médicamenteux (transmission de maladie entre chevaux par l'intermédiaire du foin et de l'eau, contaminations croisées vis-à-vis du dopage). Il faudrait donc que chaque cheval dispose de son filet à foin et de son seau d'eau personnels.

Recommandation n° 2

Vérifier que les chevaux soient hébergés dans des boxes suffisamment grands (4 mètres de côté minimum), assez hauts, bien ventilés, voire climatisés (selon règles FEI), avec un sol confortable, non glissant et facile à nettoyer, pouvant recevoir la litière habituelle de chaque cheval.

Les critères de bien-être équin qui en seraient améliorés sont : le confort de couchage, l'accès à un exercice libre mais contrôlé et les contacts sociaux visuels avec les congénères (contacts sociaux permis par la mise en place de paddocks les uns à côté des autres mais respectant toutefois une légère distance suffisante pour permettre la biosécurité).

II. L'Alimentation

Les chevaux sont des monogastriques, avec un petit estomac non élastique. En conditions naturelles, ils passent environ 15-16 h par jour à brouter de l'herbe et diverses plantes herbacées plus ligneuses, comme les plantes buissonneuses ou les écorces. Ils mangent et digèrent en continu. La valorisation de la fraction cellulosique de l'aliment est réalisée par la flore microbienne du gros côlon. Il est donc important qu'un apport régulier de fibres maintienne l'équilibre de cette flore.

Les chevaux de sport mangent tous des concentrés et des compléments alimentaires mais le foin est primordial pour leur santé et pour leur bien-être quand ils sont en boxes et ne peuvent donc pas brouter librement. Idéalement le foin sera laissé à volonté et si cela n'est pas possible il faudra veiller à ce qu'une quantité minimale journalière d'au moins 1,5% du poids vif du cheval en matière sèche (soit par exemple 9 kg de foin à 85% de MS pour un cheval de 500 kg) soit apportée de façon fractionnée sur la journée.

Recommandation n° 3

Veiller à l'approvisionnement suffisant en foin pour permettre la distribution plusieurs fois par jours, voire à volonté, et selon les besoins de chaque cheval.

III. Surveillance et respect des règles

Dans l'interview au magazine « L'Éperon » du 20 Janvier 2022, Jean-Maurice Bonneau, ex-entraîneur des Bleus, explique que les grandes instances doivent se remettre en question suite aux incidents de Tokyo ainsi qu'au récent scandale consécutif à la fuite de vidéos provenant de l'écurie de Ludger Beerbaum utilisant le « barrage » de ses chevaux ou des barres d'obstacles hérissées de clous. Il avoue qu'il n'a lui-même pas toujours respecté les règles de bien traitance et que cela concerne tout le monde dans le sport équestre. Il ajoute que « *certaines stewards sur les paddocks ne mettent parfois pas assez de limites et il m'est déjà arrivé d'aller voir tel ou tel cavalier pour pointer son mauvais comportement... Il faut qu'on retrouve de la crédibilité et pour cela, il faut de nouvelles règles...* ».

Des professionnels soulignent aussi que « sur le haut niveau, les commissaires de paddocks (stewards) n'osent pas signaler les abus, par peur de représailles des stars qui les menacent quand ils essaient d'intervenir pour protéger les chevaux ».

Il nous semble indispensable de mettre en place pour les Jeux Olympiques 2024, des mesures concrètes et dissuasives afin de s'assurer que les règles sont respectées et les écarts sanctionnés si besoin.

Recommandation n° 4

Renforcer la vigilance des équipes de contrôle déjà prévues par la FEI, notamment en ce qui concerne les critères d'alerte en matière de santé, de bien-être ou de pratiques d'équitation dangereuses.

Mettre en place un « Welfare Committee », composé d'experts indépendants qui pourront se déplacer librement sur tout le site olympique des épreuves d'équitation dans le cadre d'une mission spéciale « Bien-Être Équin aux Jeux Olympiques ».

Recommandation n° 5

Rappeler aux participants et informer le public que la totalité de l'enceinte du site du concours est sous surveillance 24h sur 24 par des vétérinaires et des stewards formés à cet effet, et qu'une vidéosurveillance avec enregistrement est assurée par une société indépendante, pour les éventuelles consultations à la demande, en particulier celle du « Welfare Committee ».

Recommandation n° 6

Appliquer la règle en vigueur en sortie de piste à l'issue des épreuves : personne ne peut accéder au cheval monté par le cavalier avant le contrôle par le steward FEI en charge.

IV. Le harnachement et les aides artificielles

A. Les muserolles

La muserolle traditionnelle est la muserolle française que les cavaliers apprennent dès le plus jeune âge à serrer (théorie des galops de la FFE).

Trop serrée, la muserolle génère de nombreux troubles, démontrés par le Dr Isabelle BURGAUD (Publication de l'IFCE - 2020) :

- un appui douloureux sur l'extrémité fragile du chanfrein ;
- des blessures aux joues, auge, commissures des lèvres ;
- le cheval ne peut plus mâchouiller, ni avaler sa salive et bave souvent abondamment ;
- des blessures sur une bouche mal entretenue et présentant des pointes dentaires ;
- une flexion de la nuque contrariée ;
- une compression des nerfs et vaisseaux de la face ;
- une gêne de la posture (plus d'occlusion) ;
- une augmentation la fréquence des dysfonctions ostéopathiques ;
- des affections de la bouche, l'ATM, la nuque, l'hyoïde ;
- un effet stressant (évalué par les variations de fréquence cardiaque, cortisol, thermographie, comportement).

D'autres études ont aussi montré que le serrage trop important de la muserolle pouvait entraîner :

- Une gêne physiologique (Doherty, 2017) :
 - un frein à la respiration causé par la pression importante sur le nez et sur le chanfrein ;
 - une altération de la circulation sanguine, par la compression des vaisseaux de la tête ;
 - une impossibilité à déglutir (avalier), qui se manifeste souvent par une forte production de salive ;
- Une impossibilité pour le cheval d'exprimer sa douleur ou sa peur et même sa décontraction (Doherty, 2017) ;
- Une augmentation du stress qui se traduit notamment par une accélération de la fréquence cardiaque (Fenner, 2016).

Recommandation n° 7

Améliorer le contrôle du serrage excessif des muserolles et des gourmettes : prévoir une vérification plus calibrée, de manière aléatoire lors des entraînements et systématique à l'entrée ou à la sortie des épreuves, avec une cale type ISES d'1,5 cm à poser sur le dessus du chanfrein (= passage d'un doigt au niveau de l'os dur) et appliquer une pénalité en cas d'infraction.

Malheureusement les fabricants mettent à disposition des cavaliers des muserolles permettant d'amplifier encore le serrage potentiel de la muserolle.



Muserolle à levier associé à un noseband, sur un cheval qui bave exagérément.

Recommandation n° 8

Revoir la liste des harnachements délétères au confort du cheval au gré de la créativité des fabricants et les interdire en compétition, notamment les muserolles augmentant les capacités de serrage (à levier, croisée, double...) ainsi que toutes les lanières dans toutes les disciplines : création d'une liste positive des muserolles autorisées.

B. Les mors et les embouchures

En dressage il existe une liste des mors autorisés alors qu'en obstacle et en cross, il n'y a aucune restriction, certains mors étant pourtant décrits comme générateurs de douleur par les spécialistes.



Illustration d'une muserolle croisée qui ici est accompagné d'un mors releveur sec (la rêne est directement dessus) et d'une martingale à anneaux. Le cheval exprime dans son expression faciale des signes à minima d'inconfort, voire de douleur.

Recommandation n° 9

Interdire le releveur sec sur le cross, notamment combiné avec la muserolle croisée.



Mors tandem fréquemment utilisé en CSO

Recommandation n° 10

Interdire les mors tandem, les mors torsadés et tous les mors non conformes au bien-être équin et créer une liste des embouchures autorisées.

Il faudra en informer en amont tous les cavaliers via la FEI comme pour toutes les modifications interférant avec ses règlements.

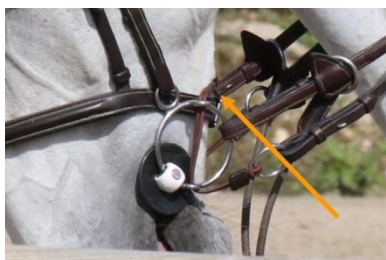
C. Les enrênements

De nombreux enrênements sont utilisés pendant les épreuves, pendant les phases de travail et lors des remises des prix. Il faut veiller à ce qu'ils n'empêchent jamais les chevaux de mettre leur chanfrein en avant de la verticale et qu'ils ne soient pas utilisés avec un dispositif relevant la tête alors qu'ils favorisent l'abaissement.

A ce niveau, les cavaliers devraient être capables de s'en passer et c'est un mauvais modèle pour tous les cavaliers de niveau inférieur qui ne se rendent pas compte de la dangerosité potentielle de ces enrênements pour les chevaux.

Recommandation n° 11

Interdire l'utilisation d'enrênements type martingale avec mors releveur dans toute l'enceinte des Jeux Olympiques.



Les rênes allemandes (photo de droite) vont du poitrail à la main du cavalier en passant par le mors avec pour effet de ramener le nez du cheval vers son poitrail et elles ont donc tendance à entraîner une position d'hyperflexion même chez des cavaliers de haut-niveau. Pour éviter de favoriser de mauvaises postures pour le cheval, il faut un filet où les anneaux du mors ne peuvent être reliés qu'à des rênes (ou des alliances) ou aux montants de filet et aucun système ne devrait les traverser ou être fixé pour rejoindre une partie du corps du cheval ou un accessoire de sellerie.

Recommandation n° 12

Interdire l'utilisation de rênes coulissantes (draw reins/running reins) dans toute l'enceinte des Jeux Olympiques.

D. Les guêtres arrières ou postérieures

Depuis de très nombreuses années, en CSO, dès que certains cavaliers ont fini leur tour, les grooms se précipitent sur les chevaux pour leur enlever leurs guêtres arrière et les remplacer par de simples protège-boulets.

Montant jusqu'à mi-tendon et fortement serrées avant d'entrer en piste, ces guêtres postérieures stimulent douloureusement une zone sensible du boulet et poussent le cheval, pour se soustraire à cette douleur, à basculer exagérément son dos et passer ses postérieurs bien au-dessus de l'obstacle. C'est un stratagème qui vise à améliorer de manière artificielle et douloureuse les performances des chevaux, s'apparentant donc à « *un vrai dispositif physique de dopage* », comme le dénonce l'Association vétérinaire équine française.

L'utilisation de ces guêtres arrière n'est pas sans danger, car elle est cause de sérieuses pathologies du dos ou des membres inférieurs et compriment les tendons qui sont parfois cisailés à la réception.

Nous portons à votre connaissance les éléments techniques suivants :

- Lors de la pose de ces protège-boulets postérieurs, qui remontent parfois jusqu'à mi-tendon, en les serrant fortement cela stimule une zone sensible du boulet qui modifie la proprioception et provoque une bascule exagérée du dos. Ce dopage physique permet ainsi un passage des postérieurs bien au-dessus de l'obstacle.
- Cette pratique n'est pas sans danger. Depuis son apparition, les praticiens vétérinaires sont amenés à soigner de nombreuses pathologies dorsales dues à l'extension excessive du dos ainsi que des pathologies très invalidantes des membres postérieurs. Les plus fréquentes étant les blessures du ligament suspenseur du boulet et des tendons fléchisseurs. Ces lésions sont la conséquence de la descente aggravée de la croupe lors de la réception en raison d'une mauvaise proprioception. En outre les tendons sont comprimés et cisailés à la réception, parfois ces blessures signent la fin de la carrière du cheval...

Extrait d'une lettre officielle de l'AVEF

Frédéric Cottier, champion du monde par équipes et chef de piste des Jeux Équestres mondiaux en Normandie a d'ailleurs déclaré que « *même les cavaliers honnêtes sont poussés à y avoir recours pour ne pas être désavantagés. Il faut absolument l'interdire car ce n'est rien d'autre que du dopage mécanique. Sans ces guêtres, la plupart de ces chevaux ne feraient jamais de sans faute ou très peu et ne seraient pas en situation de briller* ».

La FEI les a interdites mais uniquement pour les jeunes chevaux.

- Cette catégorie est destinée aux chevaux de 5 à 8 ans
- Les protèges boulets ne doivent pas dépasser 16 cm de long et ne peuvent protéger que l'intérieur de la jambe
- Les fermetures doivent être des fermetures à Velcro d'au moins cinq centimètres de large, le tissu ne doit pas être élastique.
- L'intérieur doit être lisse, sans points de pression, la protection en mouton est autorisée.
- Les protèges paturons sont interdites (seuls les anneaux en caoutchouc sont autorisés), les bandages sont eux aussi autorisés.
- Le poids total des protections des jambes doit être inférieur à 500 grammes pour chaque jambe.

Règles FEI pour les jeunes chevaux

Recommandation n° 13

Interdire les guêtres sur les membres postérieurs en appliquant à tous les chevaux les règles FEI déjà en vigueur pour les jeunes chevaux.

Renforcer le contrôle du serrage des protège-boulets et revoir son autorisation à la baisse.

Recommandation n° 14

Organiser un contrôle sur table du harnachement et matériel de protection de chaque cheval avec enregistrement vidéo accessible en amont des épreuves.

D. La cravache

Les coups de cravache sont toujours très mal perçus par le grand public. Ils vont *de facto* à l'encontre du bien-être animal et paraissent bien cruels et inutiles quand on revoit les images d'Annika Schleu. Idéalement, ils devraient être complètement absents de compétition de ce niveau.

Recommandation n° 15

Interdire l'utilisation de la cravache plus d'une fois par épreuve et de deux fois à l'échauffement sous peine de sanction, voire de disqualification. La vidéosurveillance pourra être sollicitée au besoin comme moyen de preuve.

E. Les éperons

Les éperons sont obligatoires dans certaines épreuves alors même que certains cavaliers préfèrent monter sans éperon.

Recommandation n° 16

Autoriser la monte sans éperon au dressage, comme c'est le cas dans toutes les épreuves.

Les bandes de respect ont été créées pour que le cheval ne soit pas blessé en cas d'utilisation abusive ou mal contrôlée des éperons. Si la peau n'est plus lacérée grâce à ces bandes de respect, la maltraitance persiste mais est moins visible superficiellement. Cet artifice ne doit pas être utilisé et les éperons doivent être utilisés avec précision et modération.

Recommandation n° 17

Interdire les bandes de respect.

L'année dernière, le cavalier américain, finaliste de la coupe du monde de 2018, Andrew Kocher a été suspendu pour une durée de dix ans par la FEI pour utilisation d'éperons électriques dans de grandes compétitions internationales. Il a été disqualifié a posteriori de toutes les épreuves auxquelles il avait participé avec cet équipement électrique, soit les concours d'Hickstead (21-24 juin 2018), Lexington (14-18 mai 2019 et 22-26 mai 2019), Calgary (5-9 juin 2019 et 27-30 juin 2019), Traverse City (7-11 août 2019), Columbus (2-6 octobre 2019) et Toronto (5-9 novembre 2019). Il est regrettable que cette pratique douloureuse ait pu perdurer autant d'années. Il est donc indispensable de contrôler systématiquement toutes les aides artificielles du cavalier.

Recommandation n° 18

Vérifier systématiquement la conformité des aides artificielles du cavalier (éperons, cravache), ainsi que du harnachement et des protections du cheval, comme cela est prévu au règlement.

V. Les soins et les contrôles vétérinaires

La loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les Hommes, et plus particulièrement son article 21 proposé par Mme Martine Leguille-Balloy, députée de la 4ème circonscription de Vendée, permet enfin la traçabilité de la névrectomie. Cette pratique, en masquant artificiellement et dangereusement la douleur, est considérée comme une forme de dopage. Elle est interdite en compétition car elle peut entraîner des conséquences dramatiques pour le cheval : la perte de sensibilité de son membre modifie sa perception de l'effort et peut conduire à des fractures de fatigue ou à l'aggravation de lésions.

Le Docteur vétérinaire Franck De Craene, expert équin français, a milité pour qu'une loi rende obligatoire la mention de toute intervention médicale ou chirurgicale de ce type sur le document d'identification de l'équidé pour les chevaux français. Ce n'est toutefois pas le cas pour les chevaux étrangers qui viendront aux Jeux Olympiques.

Précisons toutefois que la FEI a tenu compte de ce problème : pour la première fois, les chevaux de la course d'endurance d'AIUla en Arabie Saoudite le 29 janvier dernier ont fait l'objet de tests de sensibilité pratiqués par la docteure vétérinaire Morgane Schambourg qui travaille depuis longtemps à la mise au point d'un système de détection de la névrectomie. Il faudrait donc un certificat vétérinaire pour attester que ces chevaux n'ont pas subi cette intervention ou prendre le risque qu'ils ne répondent pas à des tests de sensibilité qui amèneraient à la disqualification.

Recommandation n° 19

Rappeler à tous que la lutte contre le dopage équin est la priorité de toutes les compétitions internationales, et que le règlement interdit l'accès des Jeux Olympiques aux chevaux ayant subi tout type de névrectomie, à tous les niveaux, qu'elle soit chimique ou chirurgicale.

Principalement utilisé en endurance pour l'instant, le test d'hyposensibilité consiste à dépister les chevaux qui ont subi un traitement destiné à diminuer leur sensibilité à la douleur au niveau de leurs membres par une anesthésie tronculaire (soit définitive par section chirurgicale ou temporaire avec les blocs anesthésiques de troncs nerveux) afin que les chevaux ne s'arrêtent ou ne diminuent pas leur cadence avec la douleur.

La thermographie est également un outil précieux, puisqu'il permet d'évaluer les différences de températures de surface de la peau du cheval en mettant en évidence des signatures thermiques chaudes et froides sur des zones corporelles. Les variations thermiques ainsi que les dissymétries sont autant d'indices qui permettront d'aider à suspecter d'éventuelles pathologies ou traumatismes. Les signatures froides peuvent être liées à d'éventuels défauts de vascularisation liés à la présence d'œdèmes, hématomes, ou abcès (existant ou en formation). Les signatures thermiques chaudes, elles, précisent des zones d'inflammations (ex : dorsalgie, tendinites...). Elle permet aussi la détection d'utilisation frauduleuse de produits rubéfiants.

Enfin, les tests d'hypersensibilité mettent en évidence une sensibilité exacerbée des membres du cheval obtenue grâce à des produits sensibilisants qui rendent très douloureux chaque toucher de barre et poussent le cheval à ne pas les toucher lors de ses sauts.

Tous ces tests nécessitent une validation scientifique, notamment de leur sensibilité (taux de faux négatifs) et de leur spécificité (taux de faux positifs) avant les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Recommandation n° 20

Multiplier l'utilisation aléatoire des tests d'hyposensibilité, d'hypersensibilité et de thermographie pour contrôler au moins 10% des chevaux après chaque épreuve.

Travailler à optimiser et faire valider ces tests comme parfaitement fiables, standardisés (spécificité et sensibilité) et reproductibles en amont des Jeux Olympiques 2024.

Imposer un examen clinique vétérinaire et un test de contrôle antidopage sur tout cheval positif à un de ces 3 tests et prévoir la disqualification du couple.

La lutte antidopage chez les sportifs humains recommande de réaliser 20% des tests pendant les compétitions et 80% en dehors. Il faudrait appliquer ce principe aux sports équestres.

Recommandation n° 21

Faire un suivi longitudinal des chevaux en préparation pour les Jeux Olympiques et prévoir des prélèvements anti-dopage entre 1 mois et 15 jours avant la visite vétérinaire en amont des épreuves.

Les chevaux participant aux Jeux Olympiques ne doivent pas présenter de pathologies de l'appareil locomoteur en phase clinique qui doivent être gérées suffisamment en amont. Les chevaux ne doivent donc pas recevoir d'injections intra articulaires dans les semaines précédant les épreuves. S'ils sont encore pathologiques deux semaines avant le début des épreuves, ils ne doivent pas y participer.

Recommandation n° 22

Interdire toutes les injections intra-articulaires, quelle que soit la nature du produit, 14 jours avant le début officiel de la compétition et jusqu'à la fin des épreuves, sans dérogation possible.

La lutte antidopage mais aussi la réduction maximale de l'administration de médicaments même autorisés est un des piliers du bien-être équin sur des chevaux physiologiquement sains. Diverses mesures de contrôles sont à mettre en œuvre ainsi qu'une prise de conscience de la surmédicalisation de ces athlètes avant et pendant les compétitions.

Recommandation n° 23

Imposer la tenue à jour du FEI Medication Logbook (registre des soins et des traitements médicamenteux administrés au cheval tout au long de sa carrière) et présenter celui-ci lors du contrôle vétérinaire avant les épreuves.

La détention de médicaments, seringues et aiguilles sont interdits par le règlement FEI/EADMCP mais malgré cette interdiction de très nombreux médicaments circulent sans cesse dans les écuries pendant les compétitions. Il faut les rendre inaccessibles de façon certaine.

De plus, il ne devrait pas y avoir de dérogation au droit national au niveau des lois et règlements notamment en matière d'exercice vétérinaire et d'utilisation des médicaments.

Recommandation n° 24

Veiller à ce que tous les médicaments apportés par les vétérinaires traitant et/ou d'équipe soient bien contrôlés dès leur arrivée et à la sortie, tracés par la tenue d'un registre contrôlé, administrés exclusivement à la clinique et uniquement lorsque nécessaire par les vétérinaires traitants habilités, sous la responsabilité de la commission vétérinaire FEI.

La FEI dispose de cinq laboratoires agréés qui effectuent des analyses d'échantillons de chevaux testés dans le cadre du programme mondial de lutte contre le dopage et de médicaments contrôlés équins lors d'événements FEI. Tous les laboratoires agréés ne sont pas forcément équivalents et d'autres laboratoires novateurs sont arrivés sur ce secteur depuis l'octroi des derniers agréments. Il faudrait refaire un état des lieux dans ce domaine et tester ces différents laboratoires en aveugle sur différents prélèvements testés positifs à diverses substances. De nouvelles substances dopantes peu détectables apparaissent régulièrement.

Recommandation n° 25

Faire un appel d'offre élargi pour le choix des laboratoires d'analyses à retenir pour les Jeux Olympiques, en plus des 5 établissements déjà retenus par la FEI et, le cas échéant, prévoir une phase de tests comparatifs.

Début 2021, lors d'une compétition internationale à Valence, en Espagne, où près de 850 chevaux de concours étaient réunis, un premier cheval présentant de la fièvre a été testé positif à la rhinopneumonie. « À partir de là, tout est allé très vite », raconte Anne Couroucé-Malblanc, vétérinaire équestre mandatée à Valence par la Fédération française d'équitation (FFE). Une vaste campagne de test est lancée sur les chevaux symptomatiques, mais il est trop tard.

En l'espace de 48 heures, 52 chevaux sont déclarés positifs. Au final « *Près de 20 % des chevaux revenus du Valencia Spring Jumping Tour présentent ces symptômes neurologiques* », indiquait Christel Marcillaud-Pitel, directrice du Réseau d'épidémiologie en pathologie équine (RESPE). Ce fut le début d'un immense cluster mondial. Il faut évidemment tout mettre en œuvre pour que cet accident ne se reproduise pas. Même si le vaccin n'est pas totalement efficace sur la forme nerveuse, la vaccination reste le meilleur moyen de limiter la circulation de cette maladie.

Il serait aussi prudent de demander un test PCR négatif dans les 8 jours précédant l'arrivée des chevaux dans l'enceinte olympique pour la grippe et la rhinopneumonie.

Recommandation n° 26

Rendre obligatoire la vaccination contre la rhinopneumonie selon un protocole validé en amont par les instances vétérinaires responsables, en plus de l'obligation réglementaire existante contre la grippe équine pour entrer sur le site des Jeux Olympiques.

Le CSO et le CCE mettent la totalité de l'appareil musculo-squelettique des chevaux à rude épreuve. Cela peut entraîner des conséquences pathologiques qui laissent parfois des séquelles ou une fragilité particulière, propices à des fractures ou des ruptures ligamentaires qui entraînent souvent l'euthanasie du cheval. Il nous semble nécessaire d'écarter des chevaux de la compétition ayant ce type de séquelles ou de fragilités afin de limiter les risques d'euthanasies. Il pourra être fait une exception pour les jeunes chevaux ayant été opérés suite à une OCD (ostéochondrose) avec un certificat vétérinaire de parfait rétablissement.

Recommandation n° 27

Écarter de la compétition les chevaux aux antécédents médicaux non compatibles avec un état de santé optimal (par exemple des antécédents médicaux osseux, ligamentaires ou musculaires ayant entraîné de longs arrêts de travail), nécessaire pour la participation aux Jeux Olympiques. Cet état de santé optimal devra être vérifié en amont par les vétérinaires de la FEI.

Pour une meilleure observation et impartialité lors des contrôles vétérinaires, un enregistrement vidéo est recommandé.

Recommandation n° 28

Systematiser l'enregistrement vidéo des contrôles vétérinaires (visite avant compétition et examens de sensibilité) pour pouvoir réitérer à la demande le contrôle des allures au ralenti en cas de suspicion de boiterie, en cas de litige ou d'accident ultérieur et en vue d'utilisation pédagogique.

Le règlement de la FEI oblige les juges à faire stopper les épreuves ou à disqualifier le couple cavalier-cheval si le cheval présente des saignements dus à l'action du cavalier au niveau de la bouche du cheval à cause de l'embouchure ou de ses flancs à cause des éperons. L'épreuve n'est donc pas automatiquement stoppée si le cheval saigne pour un autre motif. Cela a entraîné le scandale de Kilkenny à Tokyo, le cheval terminant son parcours maculé de sang sans que la cloche ne retentisse et sans aucune disqualification de la FEI qui a autorisé le couple à poursuivre pour les épreuves suivantes.

Recommandation n° 29

Imposer l'arrêt immédiat d'une épreuve à la moindre trace de sang sur le cheval et l'éliminer du reste de la compétition.

Pour le bien-être des chevaux et diminuer leur stress, un plus grand temps d'adaptation au climat local et au fuseau horaire est conseillé.

Recommandation n° 30

Permettre aux chevaux et leurs équipes d'arriver dans des écuries de pré-compétition dans la région du site des Jeux Olympiques au minimum 15 jours avant le début des épreuves afin de permettre un temps de repos après transport ainsi qu'une habitude au climat avant le début de la compétition.

VI. Le dressage

De très nombreuses voix de cavaliers, de collectifs et d'association de défense des animaux s'élèvent de façon croissante pour dénoncer l'hyperflexion de l'encolure imposée aux chevaux, pourtant nocive médicalement et en termes de bien-être.

L'hyperflexion est une attitude, imposée par les mains du cavalier ou par un enrênement, où le cheval a l'encolure enroulée, le chanfrein en arrière de la verticale. Cette attitude n'est pas naturelle, perturbe l'équilibre, la vision, la respiration du cheval et induit un stress et souffrance physique. Les études menées ces 15 dernières années concluent à un manque d'effet sur la performance (74 %) et à une nuisance sur le bien-être du cheval (88 %) et ces pourcentages augmentent encore au vu des études les plus récentes, comme celle de Kienapfel sortie en novembre 2021.

Les effets négatifs de l'hyperflexion sont documentés : restriction du champ de vision, blocage du balancier tête-encolure, réduction conséquente du diamètre du pharynx, importantes difficultés à respirer et à avaler, mâchoire entravée, manque de relâchement, signes d'inconfort et de comportements conflictuels, perte de rebond, hypersoumission, résignation acquise, diminution de la capacité d'apprentissage du cheval, traumatismes, notamment de la région nuchale et du ligament nuchal et une réduction considérable de la mobilité en région lombaire, compression des corps vertébraux et des disques intervertébraux, augmentation du cortisol (stress), blocage de la respiration, modification de la mécanique du dos et des pathologies du membre antérieur et des pieds, circulation sanguine de la langue entravée par la pression du mors (langue bleue).

De plus, les chevaux dont l'entraînement est basé sur l'hyperflexion, montrent une dénaturation des allures, notamment une perte de diagonalisation dans le trot, le passage et le piaffer. Le pas se latéralise. Ils sont incapables de tenir un arrêt correctement, ni de garder la nuque en point le plus haut de l'encolure ; l'encolure se « casse », la 2ème ou 3ème vertèbre devient le point le plus haut dans les allures et exercices rassemblés. Souvent, ces chevaux peinent à maintenir le chanfrein devant la verticale pendant les épreuves de dressage.

Le chanfrein doit toujours être en avant de la verticale quel que soit le type de travail demandé :

- en haut, une extension d'encolure est juste si l'encolure est étendue, la nuque ouverte, le chanfrein restant en avant de la verticale ;
- en dessous, dans la mise en main, l'attitude juste est la nuque le point le plus haut, le chanfrein sur ou devant la verticale.

L'hyperflexion par contre est toujours néfaste et se retrouve sous diverses appellations :



- à gauche, le LDR (Low/Long, Deep and Round, en français « bas et rond ») ;
- au milieu, le rollkur, qui est la forme extrême d'hyperflexion ;
- à droite, un cheval de haut niveau pendant une épreuve de dressage, présentant une autre forme d'hyperflexion, qu'on appelle aussi « enfermé » ou « encapuchonné ».

L'ISES, société internationale de la science équestre, dispose de toutes les connaissances scientifiques (d'anatomie, de locomotion, de physiologie, de comportement) pour se positionner légitimement : elle met de l'ordre dans la sémantique en nommant hyperflexion toute position du chanfrein en arrière de la verticale. Ainsi, l'ISES recommande que la FEI donne toujours priorité à ses réglementations qui stipulent que le chanfrein doit toujours être maintenu sur ou en avant de la verticale.

In the following paragraphs, the terms "hyperflexed" and "hyperflexion" are used to refer to all degrees of neck flexion that result in a cranio-facial profile behind the vertical, as this is the denominator common to the vast majority of studies on head and neck postures.

Source : ISES

Another aspect that needs attention is the definition of hyperflexion itself. While most researchers and practitioners no longer use the term Rollkür, there remains a tendency among some trainers to regard LDR training as distinct. The distinction, if any between especially LDR and hyperflexion, is elusive. [= insaisissable/illusoire]

Source : A note on the welfare implications of hyperflexion in the training of the ridden horse. Dr. ir. Kathalijne Visser (International Society for Equitation Science, ISES1 & WUR-ASG) and dr. Machteld van Dierendonck (ISES & UU-FD)

There is still some confusion and apparently some disagreement between different authors concerning the name given to similar but not necessarily identical riding techniques that involve training the horse (in-hand or under saddle) with its nose behind the vertical. For example, other terms for hyperflexion include low-deep-and-round (LDR) and Rollkür. For the purpose of this report low-deep-and-round (LDR) and Rollkür will be regarded as forms of hyperflexion.

Source : A note on the welfare implications of hyperflexion in the training of the ridden horse. Dr. ir. Kathalijne Visser (International Society for Equitation Science, ISES1 & WUR-ASG) and dr. Machteld van Dierendonck (ISES & UU-FD)

Définition du rollkur et du LDR selon l'ISES

Schéma de l'hyperflexion (ISES)

En 2010, suite aux pressions du public et des scientifiques, notamment de l'ISES, la Fédération Équestre Internationale a interdit le rollkur dans son règlement.

ISES recommends that: The FEI dressage rules emphasising the maintenance of a craniofacial profile at or in front of the vertical at all times are prioritised (in FEI and non-FEI regulated disciplines).

La FEI, elle-même, écrit explicitement dans ses orientations : « *la nuque est le point le plus haut, le chanfrein est en avant de la verticale* » (...) « *le cadre du cheval doit pouvoir*

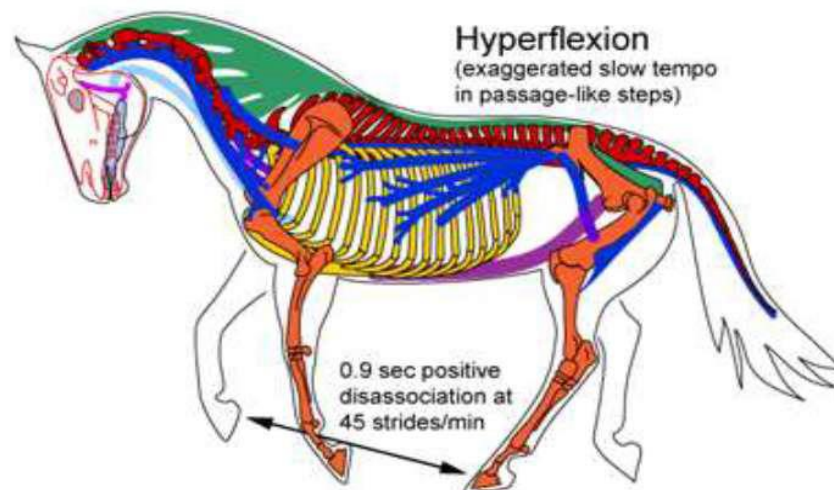


Figure 1. Schematic representation of a horse in hyperflexion.

Source : A note on the welfare implications of hyperflexion in the training of the ridden horse. Dr. ir. Kathalijne Visser (International Society for Equitation Science, ISES1 & WUR-ASG) and dr. Machteld van Dierendonck (ISES & UU-FD)

s'étendre dans les allures moyennes et allongées ». Elle estime que le retrait du chanfrein derrière la verticale témoigne d'une action de mains trop forte, ou d'un entraînement incorrect.

- The poll is the highest point.
- The line of the nose is in front of the vertical, and in highly collected exercises at the vertical.
- The frame should never be compressed; in medium and extended paces there should be a visible lengthening of the frame.

Judges should always differentiate between:

- *Nose behind the vertical*; this is caused by hands used too strongly. The fault may result either from a momentary mistake in applying the aids or it may be a symptom of long term incorrect training.

La FFE est aussi en accord avec le fait que le chanfrein ne doit pas être en arrière de la verticale et dans sa version de 2020, on retrouve bien « le chanfrein en avant de la verticale » ou son corollaire « la nuque le point le plus haut » dans toutes les définitions : la rondeur, le contact, la mise en main.

Pour la FFE, les indices d'un bon contact sont : « *un cheval qui vient avec confiance sur la main avec le chanfrein restant en avant de la verticale, une bouche décontractée, une nuque perméable, une encolure qui adapte facilement son attitude en fonction de l'amplitude des allures* ».

Et pourtant bien que tout le monde semble s'accorder sur la nocivité de l'hyperflexion pour le cheval, cette pratique est toujours utilisée à tous les niveaux de compétition.

Aux derniers Jeux Olympiques de Tokyo, une cavalière russe a tiré si fort sur la mâchoire qu'elle en faisait avancer sa selle, en se servant des gros taquets de sa selle. Ces taquets qui deviennent de plus en plus gros alors qu'ils étaient quasiment absents des selles de dressage auparavant, sont une invention de la « génération rollkur » : ils servent à quadrupler la force que les cavaliers peuvent exercer sur les rênes.

Les cavaliers tirant fort et longtemps sur les rênes, le mors de bride fait garrot et la langue devient bleue. On voit également des lésions au niveau des commissures des lèvres et des barres.



Exemple de langue bleue observée en compétition

La Suisse a déjà légiféré sur le sujet et pris position contre l'hyperflexion qui constitue un délit interdit par la loi depuis 2014 pour sa pratique à l'entraînement ou en compétition.

Recommandation n° 31

Appliquer l'interdiction d'infliger, intentionnellement ou non, une souffrance ou un inconfort inutile, une attitude exagérément contrainte.

Interdire la flexion de l'encolure plaçant le chanfrein en arrière de la verticale dans toute l'enceinte olympique (« hyperflexion ») et appliquer des sanctions à effet immédiat pour l'ensemble des disciplines équestres.

VII. Le Concours de Saut d'Obstacles

La très grande majorité des cavaliers et des professionnels du monde du CSO souhaitent vivement, pour le bien-être des chevaux, revenir dès les Jeux Olympiques de Paris 2024 à des équipes de 4 couples cavalier-cheval et avec un « drop score ».

En effet, pour Tokyo a été mis en place un nouveau format d'épreuves avec 3 couples afin de permettre à un plus grand nombre de nations de participer, certaines ne possédant pas un nombre suffisant de cavaliers de haut niveau.

De plus, auparavant, seuls les 3 meilleurs scores des 4 couples comptaient dans le classement et ce système de drop-score permettait aux cavaliers de ne pas finir le parcours si leur cheval était en méforme. Ce n'est plus le cas depuis Tokyo où les scores de tous les couples comptent et sont additionnés pour former le score global de l'équipe. Les équipes dans lesquelles un cavalier abandonne sont de plus forcément classées après les équipes finissant à 3 couples et la pression qui en résulte pousse le cavalier à finir le parcours même si le cheval est en méforme.

Ce format a été de nouveau choisi pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Peut-être aussi parce qu'il permet plus de suspense, le classement pouvant basculer jusqu'au dernier participant.

Pendant les jeux de Tokyo, Sophie Dubourg, directrice technique nationale de l'équipe de France de CSO a déclaré : *« Nous sommes très contents ! L'équipe de France est qualifiée et sera en finale demain. Néanmoins, nous doutons clairement du bien-fondé de ce nouveau format olympique imposé par la FEI. Autant de points et de pénalités engrangés juste pour une qualification ! Certes le parcours était difficile mais habituellement le drop score fait son œuvre puisqu'il y a 4 couples dans l'équipe. Ce format olympique nous inquiète même. Principalement parce que bon nombre de pays terminent à 2 équipiers seulement, sans compter qu'il est loin de privilégier le bien-être animal. Enfin, je ne vois pas comment des nations émergentes peuvent imaginer tirer leur épingle du jeu dans une compétition davantage imaginée pour les médias que pour le sport. J'espère que de vrais bilans seront tirés après tout ce qui s'est passé à Tokyo. »*

Le 15 Novembre dernier, à l'assemblée générale de la FEI, Steve Guerdat a aussi pris la parole en tant que représentant des cavaliers et, dans un discours aussi sincère qu'alarmant, n'a pas manqué de pointer du doigt les enjeux et dangers d'un tel format, notamment concernant le bien-être animal : *« Nous avons vu trop d'images de cavaliers qui n'avaient simplement pas le niveau pour concourir aux Jeux Olympiques. Par ailleurs, je suis intimement persuadé qu'aucun cavalier ne devrait jamais se retrouver dans l'obligation de finir son parcours quoi qu'il en coûte. Ce nouveau format nous oblige à finir notre tour pour ne pas éliminer notre équipe. Il va de soi qu'une équipe de quatre couples et un « drop score » est bien plus juste pour le sport ».*

Malheureusement ces arguments n'ont pas été entendus par la FEI qui a voté et a pris la décision de rester au format de Tokyo.

Pour augmenter le nombre de nations participantes aux épreuves équestres, il serait possible de conserver 3 couples mais en ne gardant le score que des deux meilleurs ou en pénalisant l'équipe en cas d'abandon d'un couple sans aller jusqu'à la disqualification de toute l'équipe.

Isabell Werth, cavalière de dressage de renommée mondiale a récemment mis en garde la FEI sur le niveau sportif requis pour des championnats comme les Jeux olympiques : « *Il est essentiel qu'un niveau adéquat soit maintenu lors des sélections olympiques, car il existe des drapeaux qualifiés qui ne possèdent pas le niveau olympique : le bien-être des chevaux en souffre alors forcément* », a-t-elle notamment déclaré. « *Même en mettant de côté le sujet des équipes de trois ou quatre couples, il est essentiel que toutes les équipes soient capables de concourir à un niveau olympique. C'est surtout nécessaire en CSO et CCE, disciplines où le risque est élevé tant pour les chevaux que pour les cavaliers. Nous ne voulons pas avoir une mauvaise image du sport à cause de la pression mise sur les épaules des cavaliers* ».

Recommandation n° 32

Faire en sorte de revenir au format de l'épreuve CSO antérieure aux Jeux Olympiques de Tokyo, à savoir 4 couples cavalier-cheval par équipe, avec drop-score, et ce dès les Jeux Olympiques de Paris.

Les épreuves individuelles sont de plus haut niveau que les épreuves par équipe et la difficulté des parcours pour les chevaux devraient être croissante.

Recommandation n° 33

Accepter la demande de la FFE de reprogrammer l'épreuve individuelle de CSO après les épreuves par équipe.

La vision du cheval est altérée par les variations brutales de luminosité (Ref M.A. LEBLANC) et le cheval est « plus regardant » lors des épreuves en nocturne à cause des éclairages artificiels. De nombreux cavaliers demandent donc à ce que les épreuves de saut se déroulent en plein jour contrairement à ce qui a été fait à Tokyo. Pour que les chevaux n'aient pas trop chaud, il faudra néanmoins éviter les périodes les plus chaudes de la journée pour les épreuves comportant des sauts.

Recommandation n° 34

Organiser les épreuves comportant des sauts d'obstacles en plein jour, tout en évitant les périodes les plus chaudes de la journée. Envisager des changements de planning selon la météo.

VIII. Le Cross

Le crosscountry est l'une des trois épreuves du concours complet d'équitation qui comprend également une épreuve de dressage et une épreuve de saut d'obstacles.

L'épreuve du cross est particulièrement redoutable pour les chevaux et Jet Set est le quatrième cheval à y laisser la vie en 2021 (en comptant uniquement les compétitions officielles internationales) s'ajoutant ainsi à la perte de l'espoir olympique pakistanais Kasheer (Riverbreeze) et Nightcaps le même jour en mai en Australie, et Hendrix en Grande-Bretagne en juin.

Il faut impérativement mieux protéger les chevaux et vérifier parfaitement leur état de santé avant de prendre la décision de leur engagement.

Recommandation n° 35

Mieux protéger les chevaux en vérifiant parfaitement leur état de santé clinique avant de prendre la décision de leur engagement ou non aux Jeux Olympiques.

Il faut se rappeler également que les chevaux ne sont pas les seuls à payer un lourd tribut à ce sport mais que de nombreux cavaliers y laissent la vie régulièrement aussi. Dans une interview au journal l'Equipe en 2019, suite à la mort sur un parcours de cross de deux grands cavaliers français Maxime Debost en 2017 et Thaïs Meheust en 2019, le cavalier Arnaud Boiteau fait un point sur la dangerosité de cette épreuve et les différentes solutions mises en place. Interrogé sur la progression de la sécurité en cross, il explique qu'elle s'est grandement améliorée car « *Désormais, le cahier des charges impose un tiers ou un quart d'obstacles susceptibles de casser si une certaine pression est exercée. Il casse quand le cheval accroche et menace de basculer, risquant de provoquer un "panache" mortel. C'est une évolution majeure : le couple est à terre mais sans mal. Et puis, les chefs de pistes cogitent en permanence sur la meilleure manière de disposer les obstacles pour obliger les cavaliers à freiner, à monter davantage avec leur tête. Et la protection matérielle progresse, notamment les casques et gilets airbag.* »

Il faut encore améliorer la sécurité des cavaliers et des chevaux sur cette épreuve au niveau de la conception des obstacles et des innovations en matière de protection des chevaux.

Recommandation n° 36

Continuer à soutenir les équipementiers qui travaillent sur les protections du cheval comme ceux travaillant sur celles destinées aux cavaliers.

Collaborer au développement de meilleures protections des jambes des chevaux pour 2024.

Recommandation n° 37

Équiper le parcours de cross avec 100% d'obstacles prévus pour céder en cas de chute ou d'accroche forte du cheval.

Les chutes les plus dramatiques, pour le cheval et pour le cavalier, surviennent majoritairement sur des obstacles fixes (qui par définition ne tombent pas quand le cheval touche) ou sur des obstacles mal conçus ou qui n'incitent pas le cavalier à ralentir l'allure à l'abord.

Pour éviter de revivre l'accident sur le cross à Lexington et de voir de nouveau un cheval s'embrocher sur une partie trop saillante d'un obstacle, il faut penser chaque obstacle en privilégiant la sécurité.

Recommandation n° 38

Vérifier que la conception des obstacles soit conforme au règlement et que le profil, l'angle d'attaque, le sommet ni aucune autre zone ne présentent ni angle droit, ni partie saillante.

Le cheval a des difficultés à s'habituer aux changements de luminosité. Il est facilement aveuglé lors d'un passage de l'ombre à la lumière et réciproquement. On devra veiller à éviter tout changement de luminosité ou de contre-jour dans les zones d'abord et de réception des obstacles, quel que soit l'heure du jour.

La qualité du sol conditionne la locomotion d'un cheval, et peut aussi être un facteur de risque de lésions ostéo-articulaires et tendineuses. Des tests sur les sols sont déjà effectués mais de nouveaux appareils de mesure ont été développés depuis les derniers jeux de Tokyo et il serait intéressant de les évaluer avant les Jeux Olympiques de Paris.



Par exemple, l'« Equine Track Tester » est un appareil qui simule de façon réaliste la mise en charge du sol par le membre antérieur d'un cheval en conditions sportives. Son brevet a été déposé début Février 2022 grâce à une étroite collaboration entre l'ENVA, l'IFCE et l'INRAE.

Recommandation n° 39

Évaluer la qualité des sols du parcours de cross grâce à des outils de mesure validés et tester de nouveaux appareils brevetés d'évaluation des sols des parcours des différentes disciplines équestres en amont des épreuves.

IX. Le Pentathlon

L'épreuve d'équitation du pentathlon moderne des Jeux Olympiques de Tokyo a été une véritable catastrophe en termes d'image auprès du grand public jetant l'opprobre par amalgame sur la totalité des épreuves d'équitation. La fédération de Pentathlon moderne a pris la décision d'arrêter les épreuves d'équitation après les Jeux Olympiques de Paris 2024.

A la quasi-unanimité, les personnes et organisations que nous avons auditionnées réclament la fin au plus tôt de l'épreuve d'équitation du pentathlon moderne, qui nuit à l'image de l'ensemble des sports équestres alors même que la question du bien-être équin est traitée si l'on en juge l'évolution positive régulière des règlements des différentes fédérations.

Afin d'éviter de nouveaux scandales il nous semble indispensable de modifier les modalités de l'épreuve équestre de Pentathlon sur différents points :

Recommandation n° 40

Appliquer toutes les règles de sécurité et de bien-être de la FEI pour l'épreuve d'équitation du pentathlon et prendre en considération les retours du groupe de travail auquel participe la FEI et la présidente de la commission vétérinaire de la FEI.

Il n'y a pas assez de chevaux sélectionnés pour l'épreuve. Les chevaux doivent donc faire plusieurs parcours avec différents cavaliers ce qui entraîne fatigue excessive pour les chevaux et une forme d'injustice pour les cavaliers qui ne montent pas un cheval dans les mêmes conditions physiques selon leur ordre de passage.

Recommandation n° 41

Attribuer un cheval différent par cavalier pour lui éviter de faire plusieurs tours.

Les chevaux sont pour l'instant tirés au sort 20 mn avant l'épreuve et les pentathlètes ont donc un laps de temps très court pour se familiariser avec leur monture. Cette organisation rend difficile une prise de contact calme et sereine pourtant primordiale dans toute

communication et échanges avec un cheval. Une mésentente peut de plus apparaître dans le couple cheval/cavalier dans ce laps de temps et il faut donc envisager une possibilité d'un changement de monture, jusqu'à 12 heures avant l'épreuve si un « piquet de chevaux » de réserve existe.

Idéalement, chaque cavalier devrait venir avec son propre cheval ou un cheval prêté, mais avec lequel il s'est entraîné bien en amont. Quand on connaît le temps nécessaire pour établir une parfaite relation Homme/cheval (des mois, des années), il est impensable de continuer à tirer des chevaux au sort juste avant les épreuves. Monter un cheval inconnu encore la veille, assimile le cheval à un matériel comme un autre.

Recommandation n° 42

Tirer au sort le cheval 24h avant l'épreuve, pour que le couple cavalier-cheval puisse faire connaissance.

Pour différentes raisons, l'équitation est bien souvent le sport dans lequel les pentathlètes excellent le moins. Ils peuvent parfois être confrontés à de très grosses difficultés lors de l'épreuve équestre. Des obstacles trop hauts, un décalage entre le niveau d'équitation du pentathlète et les capacités sportives du cheval font prendre de gros risques aux cavaliers et aux chevaux.

Recommandation n° 43

Baisser la hauteur des obstacles à 110 cm maximum.

X. Faire des Jeux Olympiques de Paris 2024 les Jeux du bien-être équin

Au regard de la longue tradition et de l'excellence française en matière d'équitation, les Jeux de Paris 2024 doivent être ceux du respect et du bien-être du cheval. Ils peuvent être aussi ceux de la sensibilisation du grand public à cette cause. Pour cela, une note de bien-être équin pendant les entraînements et les épreuves pourrait être attribuée sur toute la durée de la présence du cheval dans l'enceinte olympique en prenant en compte les critères vus précédemment et des indicateurs comportementaux de bien/mal-être (défenses, ouverture de bouche, position des oreilles...) pendant le travail. La note serait attribuée à la fin de chaque épreuve en expliquant succinctement les bonus et malus obtenus pour chaque cheval. Le détail de la note serait accessible à tous sur internet. Cela permettrait une attention plus marquée des équipes au bien-être équin, de sensibiliser les cavaliers amateurs et professionnels de moindre niveau et enfin d'offrir au grand public un message positif de ce sport.

Recommandation n° 44

Créer et appliquer une note « Bien-Être Équin » dans le cadre des Jeux Olympiques. Elle sera expliquée aux médias et au grand public comme un classement pour un « sport bienveillant ».

Recommandation n° 45

Utiliser les grilles d'évaluation validées par la filière équine pour attribuer la note de « Bien-Être aux Jeux Olympiques » et en confier la mission au « Welfare Committee » composé d'experts indépendants qui exercera sur site et via la vidéosurveillance.

La charte du bien-être équin a été élaborée par la Fédération Nationale du Cheval, l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération Française d'Équitation, France Galop, le Groupement Hippique National et Le Trot, en s'appuyant sur l'expertise de l'Institut de l'Élevage ainsi que le guide qui la décline auquel ont participé en plus des susnommés l'APCA, l'IFCE, la FEG, la SHF et la SFET. Cette charte et ce guide reprennent en détail les grands thèmes du BEE et doivent être mis en lumière pendant ces jeux pour être connus du plus grand nombre.

Recommandation n° 46

Faire des Jeux Olympiques de Paris 2024 les Jeux Olympiques du bien-être équin en appliquant la charte et le guide de bonnes pratiques du bien-être équin réalisés par la FNC, l'AVEF, la FFE, l'IFCE, France Galop, le GHN et Le Trot.

Conclusion générale

Le respect et le bien-être des chevaux engagés dans des compétitions sont examinés de plus en plus attentivement par les organisations de protection animale, par le public et par les acteurs du secteur.

Les Jeux Olympiques de Tokyo ont donné sur ces sujets une bien mauvaise image auprès du grand public. Les Jeux Olympiques de Paris 2024 seront particulièrement observés et doivent en conséquence se montrer irréprochables dans la prise en charge du bien-être équin. De nombreuses recommandations de ce rapport sont tributaires de l'évolution des règlements édictés par la FEI pour mise en application par la FFE.

Il nous semble donc essentiel que le Comité Olympique 2024 prenne dès à présent des mesures fortes aux côtés de la FEI et de la FFE pour garantir la durabilité de ce sport et que l'acceptation sociétale des contraintes imposées aux athlètes équins puisse être en adéquation avec l'évolution de notre société qui apparaît de plus en plus sensible au respect du bien-être animal.

Ces recommandations paraîtront probablement excessives à certains professionnels et insuffisantes aux yeux de certains animalistes. Cela signifie sans doute que le curseur est bien placé, raisonnable et sans excès, un équilibre qui permettrait aux chevaux, aux cavaliers, aux équipes, aux organisateurs et à la France de vivre de merveilleux Jeux Olympiques de Paris 2024, placés sous le signe du bien-être des chevaux.

Liste des personnes auditionnées

Ce rapport est le fruit de 18 auditions réalisées d'octobre 2021 à janvier 2022.

Pour la réalisation de ce rapport, nous avons auditionné :

- Charles-François Louf, Docteur vétérinaire et Président de l'Association Vétérinaire Equine Française (AVEF) ;
- Vincent Boureau, Docteur vétérinaire, Vice-Président et Référent bien-être animal de l'AVEF ;
- Richard Corde, Docteur vétérinaire et Président de la Ligue française pour la protection du cheval (LFPC) ;
- Professeur J.-M. Denoix, Docteur vétérinaire et fondateur du CIRALE et de l'ISELP, auteur de nombreux livres et publications internationales en pathologie locomotrice du cheval ;
- Patrick Galloux, BEES 3ème degré, Ingénieur et Phd (biomécanique), Ancien écuyer du Cadre noir et ancien athlète de haut niveau (Elite), auteur de 2 ouvrages sur l'entraînement du cheval (CCE), commissaire des courses de Verrie. Ancien responsable du plateau technique R&D « cheval de sport et équitation » du site de Saumur (IFCE) ;
- Cécile Berault, Docteure vétérinaire formée à l'ostéopathie. Enseignante et directrice d'un centre équestre. Instructrice de l'école de dressage de légèreté de Philippe Karl et membre du « Collectif pour les chevaux » ;
- Eva Van Avermaet, Docteure vétérinaire, cavalière et fondatrice du « Collectif pour les chevaux » ;

- Jean-Pierre Barjon, Président du conseil d'administration de l'association « Le Trot » ;
- Arnaud Duluard, Docteur vétérinaire et Chef du Département « Elevage et Santé Animale » de l'association « Le Trot » ;
- Frederic Bouix, Délégué général de la Fédération française d'équitation (FFE) ;
- Catherine Bonnichon de Rancourt, directrice des affaires européennes et institutionnelles de la FFE ;
- Lola Quitard, Directrice d'Equures Event, label environnemental et bien-être animal pour les évènements de la filière équine ;
- Charlotte Fustec, Chargée de projets d'Equures Event, label environnemental et bien-être animal pour les évènements de la filière équine ;
- Agnes Benamou, Docteure Vétérinaire et référente bien-être équin pour VetAgrosup ;
- Tony Tyler, Deputy Chief Executive and Director of the UK pour l'association World Horse Welfare ;
- Édouard De Rothschild, Président du Conseil d'administration de l'association « France Galop » ;
- Henri Pouret, Directeur général adjoint en charge de la Direction opérationnelle des courses de l'association « France Galop » ;
- Sonia Wittreck, Docteure vétérinaire et Responsable département Livrets & Contrôles de l'association « France Galop » ;
- Gregory Cottard, cavalier professionnel international et membre de l'équipe de France de saut d'obstacles ;

- Sophie Dubourg, Directrice technique nationale de la FFE ;
- Marie-Bénédicte Desvallon, Avocate au Barreau de Paris ;
- Blanche de Granvilliers, Avocate au Barreau de Paris et membre du bureau de l'institut du Droit Equin ;
- Professeure Nathalie Crevier-Denoix, Docteure vétérinaire et Directrice de l'unité INRAE-EnvA 957 « Biomécanique et Pathologie Locomotrice du Cheval » ;
- Liliane Trevisan, journaliste à L'Équipe ;
- Ingmar De Vos, Président de la FEI ;
- Christine Briant, Docteure vétérinaire, ingénieure de développement et de recherche à l'IFCE et à l'INRAE, auteure d'un ouvrage scientifique sur le bien-être des équidés ;
- Lea Lansade, Chercheuse IFCE et docteure en éthologie, auteure de nombreuses publications scientifiques sur le comportement et le bien-être des équidés ;
- Jacques Nardin, Docteur vétérinaire spécialisé en contrôles antidopage des animaux chez FEI, AFLD et FNCH ;
- Dr Jérôme Thévenot, vétérinaire fédéral en CSO ;
- Dr Xavier Goupil, vétérinaire fédéral en CCE.

Références

Article France Info par Pierre Godon du 03/08/2021 [JO 2021 : pourquoi le cheval Jet Set de l'équipe suisse a dû être euthanasié après une chute lors du cross \(francetvinfo.fr\)](#)

Communiqué de la FEI sur Jet Set [Déclaration sur la mortalité équine au parcours de cross-country Sea Forest | FEI](#)

Communiqué du Comité Olympique Suisse pour Jet Set [Details, Swiss Olympic Team](#)

Interview d'Arnaud Boiteau dans l'Equipe [Décès et accidents en concours complet : un « risque inhérent » à l'équitation pour le cavalier Arnaud Boiteau - L'Équipe \(lequipe.fr\)](#)

Les types de muserolles [La muserolle : choix, emploi et serrage \(ifce.fr\)](#)

Le serrage de muserolles [La muserolle : la serrer, une habitude contre nature \(ifce.fr\)](#)

Interview [Jean-Maurice Bonneau : « Briser l'omerta et se remettre en question, ensemble » / Saut d'obstacles / Sport / Accueil - leperon.fr](#)

Bilan statistique de la filière équine française par l'IFCE-données 2019 [ECUS-2020.pdf \(ifce.fr\)](#)

Règlement de dressage FFE 2022

[REGLEMENT_DRESSAGE_2022_VERSION_DE_TRAVAIL_applicable_au_01.09.2021.pdf \(ffe.com\)](#)

Article du journal l'Equipe sur les guêtres postérieures

<https://www.lequipe.fr/Equitation/Actualites/Guetres-posterieures-la-polemique-est-de-retour/892657>

Guide du bien-être équin version Juillet 2021 [GBP V2 interactif-juillet 2021-2.pdf \(avef.fr\)](#)

FEI test d'hyposensibilité [PowerPoint Presentation \(fei.org\)](#)

Guide de contrôle du dopage et des médicaments pour Tokyo 2020 [Guide de contrôle du dopage et des médicaments pour Tokyo 2020 | FEI](#)

Guide mondial de l'EADCMP [Global EADCMP Guide_0.pdf \(fei.org\)](#)

Les indicateurs du bien-être du cheval au travail [Les indicateurs de bien-être du cheval au travail \(ifce.fr\)](#)

Bien-être et performance par Christine Briant [Bien-etre et performance - Christine Briant - YouTube](#)

Annexes

1. Guide des bonnes pratiques pour l'application des engagements de la charte pour le bien-être équin.
2. Charte du bien-être équin
3. Règlement FEI pour le dressage
4. Règlement FEI pour le CCE
5. Règlement FEI pour le CSO
6. Dossier de candidature, référentiel et grille d'évaluation Equures Event

**Annexe n°1 – Guide des bonnes pratiques pour
l’application des engagements de la charte pour le bien-
être équin.**

Guide accessible à l’adresse suivante :

<https://fnc-cheval.fr/wp-content/uploads/2021/07/GBP-V2-interactif-juillet-2021.pdf>

Annexe n°2 – Charte du bien-être équin

ÉTABLIR UNE BONNE
RELATION HOMME CHEVAL

GARANTIR UNE
ALIMENTATION ADAPTÉE

OFFRIR UN LIEU DE VIE
ADÉQUAT

FAVORISER UNE ACTIVITÉ
PHYSIQUE ET EXPLORATOIRE

FACILITER LES
CONTACTS SOCIAUX

VEILLER À
LA BONNE SANTÉ

PRÉVENIR LA DOULEUR

ASSURER UNE FIN DE
VIE DÉCENTE

CHARTRE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN





PRÉAMBULE

La filière Cheval est soucieuse du bien-être des équidés depuis de nombreuses années et a la volonté de faire connaître le savoir-faire des professionnels français. Elle a donc décidé d'agir collectivement pour que ceux-ci s'approprient et partagent la même notion de bien-être équin, maintiennent ou améliorent leurs pratiques, et en fassent un atout en termes de sécurité, de performances, de valorisation de leurs produits et de reconnaissance de leurs métiers.

Pour ce faire, la Fédération Nationale du Cheval, l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération Française d'Équitation, France Galop, le Groupement Hippique National et Le Trot, en s'appuyant sur l'expertise de l'Institut de l'Élevage, ont élaboré la présente

« CHARTE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN »



La Charte pour le bien-être équin, construite dans une logique « cheval-centré », traduit les mesures les plus pertinentes en termes de bien-être animal, communes aux différents segments de production et d'utilisation, issues des expériences professionnelles et des connaissances scientifiques.

La Charte pour le bien-être équin sera complétée d'un manuel technique à destination des professionnels du cheval à partir duquel ces derniers pourront optimiser leurs bonnes pratiques.

La Charte pour le bien-être équin s'applique à tous types d'équidés, d'élevage, de loisir, de sport, de travail, de trait et de course, et de tous âges.

Dans l'ensemble du document, le terme « chevaux » doit s'entendre comme « équidés », le terme « travail » doit s'entendre comme toute situation d'utilisation du cheval.

LES SIGNATAIRES S'ACCORDENT SUR :

Des considérants :

- >> Les équidés sont au cœur d'une relation ancestrale entre l'homme et l'animal et rendent encore aujourd'hui de multiples services (loisir, travail, sport, courses, alimentation, thérapie, locomotion, ...). Cette proximité démontre l'importance de préserver leur intégrité physique et mentale.
- >> Les professionnels du cheval ont, ces vingt dernières années, amélioré leurs pratiques de travail dans le sens du bien-être des équidés, parallèlement aux développements des nouvelles connaissances scientifiques, des évolutions législatives, des nouvelles méthodes d'apprentissage et de la sensibilité croissante des utilisateurs d'équidés à la question du bien-être animal.
- >> Le développement des sciences biologiques et du comportement permet aujourd'hui de formaliser un ensemble de connaissances reconnues qui :
 - établissent les liens entre le bien-être des équidés, leurs performances et la sécurité des personnes ;
 - contribuent à l'élaboration de recommandations pratiques et d'indicateurs d'efficacité vis-à-vis du bien-être équin.
- >> Le bien-être est un état physique et mental de l'animal qui découle de la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux essentiels tout en prenant en compte ses capacités d'adaptation, tel que défini par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement, du Travail).
- >> Le bien-être animal est un objectif sociétal partagé. Ce consensus est inscrit, de longue date, dans les conventions et traités européens ainsi que dans la législation française. L'Organisation Mondiale de la Santé Animale est aujourd'hui reconnue comme l'organisation de référence en la matière. Ses 10 principes s'appuient sur les 5 libertés :
 - absence de faim, de soif et de malnutrition ;
 - maintien du confort de l'animal ;
 - absence de douleur physique, de maladie ou de blessures ;
 - expression des comportements normaux de l'espèce ;
 - absence de peur ou d'anxiété.

Un mode d'action commun :

- >> Accompagner les professionnels du cheval à exercer aujourd'hui leurs activités dans une perspective de triple performance (économique, sociale et environnementale), prenant en compte le bien-être animal, y compris dans sa dimension éthique ;
- >> Communiquer sur les savoir-faire professionnels en matière de bien-être animal ;
- >> Promouvoir la Charte au sein de chacune de leurs organisations ;
- >> Encourager la recherche scientifique et la production de références techniques sur le bien-être équin ;
- >> Conforter et vulgariser le socle commun de connaissances et compétences relatif au bien-être équin dans la formation initiale et continue ;
- >> Inscrire la présente Charte pour le bien-être équin dans une démarche d'amélioration continue et de révision régulière, au regard de l'évolution des pratiques et des connaissances scientifiques.

Deux principes fondamentaux :

- >> La responsabilité d'équidés nécessite de disposer des compétences et connaissances nécessaires et suffisantes pour assurer leur bien-être ;
- >> Le détenteur d'équidés s'engage à mettre en œuvre les mesures appropriées à leur bien-être et à en évaluer l'effectivité.



SONT CONSIDÉRÉES COMME 8 MESURES APPROPRIÉES PAR LES PROFESSIONNELS DU CHEVAL :



MESURE 1

Veiller à établir une relation de confiance lors de la manipulation des chevaux et de leurs contacts avec l'homme.



MESURE 2

Garantir un approvisionnement en eau et en aliments suffisants et adaptés aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux ainsi qu'à l'intensité du travail qui leur est demandé.



MESURE 3

Offrir aux chevaux un lieu de vie aménagé de manière à prévenir les risques de blessures et de maladies et leur permettant de s'adapter aux variations climatiques.



MESURE 4

Veiller à structurer et aménager l'environnement de vie des chevaux de manière à leur permettre d'exprimer leurs comportements naturels et à leur offrir un confort de repos et de travail.



MESURE 5

Respecter le caractère grégaire des chevaux en favorisant les contacts sociaux positifs entre eux afin de limiter les troubles comportementaux.



MESURE 6

Définir collectivement les bonnes pratiques d'élevage, de détention et d'utilisation des chevaux dans l'objectif de limiter les risques sur leur santé.



MESURE 7

Prévenir ou soulager la douleur.



MESURE 8

Assurer, tout au long de la vie des chevaux, les soins nécessaires, leur mort devant advenir dans des conditions décentes lorsqu'il n'existe pas de thérapies efficaces ou économiquement supportables.

Signé à Paris, le 4 mars 2016,



Pour l'Association Vétérinaire Équine Française,
Charles-François LOUF



Pour la Fédération Française d'Équitation,
Serge ESCOMTE



Pour la Fédération Nationale du Cheval,
Marianne DUTOIT



Pour France Galop,
Edouard de ROTHSCCHILD



Pour le Groupement Hippique National,
Philippe AUDIGE



Pour Le Trot,
Dominique de BELLAIGUE

Avec le soutien :



de la Fédération Nationale des
Syndicats d'Exploitants Agricoles,
Xavier BEULIN



des Jeunes Agriculteurs,
Thomas DIEMER



Annexe n°3 – Règlement FEI pour le dressage

Règlement accessible à l'adresse suivante :

https://inside.fei.org/sites/default/files/FEI_Dressage_Rules_2022_Clean_Version_V2.pdf

Annexe n°4 – Règlement FEI pour le CCE

Règlement accessible à l'adresse suivante :

https://inside.fei.org/sites/default/files/2022%20Eventin%20Rules_clean%20version.pdf

Annexe n°5 – Règlement FEI pour le CSO

Règlement accessible à l'adresse suivante :

https://inside.fei.org/sites/default/files/Jumping_Rules_2022_final_clean.pdf

**Annexe n°6 – Dossier de candidature, référentiel et grille
d'évaluation Equures Event**

Dossier de candidature accessible à l'adresse suivante :

<https://www.label-equures.com/telecharger-dossier-candidature/evenement>